



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance devant être tenue le lundi 1er mai 2023 à 20 h à la salle Louis-Philippe Ancil, 59, rue St-Laurent, le conseil municipal entendra toute personne intéressée à formuler des commentaires sur la demande de dérogation mineure :

Lotissement pour le prolongement de la rue des Coquillages

La demande de dérogation mineure vise à autoriser le lotissement de 4 lots dérogoratoires aux exigences du règlement de lotissement R-2009-115 pour la création d'un prolongement du développement résidentiel de la rue des Coquillages.

Autoriser le lotissement des terrains numéros 1, 2, 3 et 4 inscrits au projet de lotissement, dossier : 17526, daté du 12 avril 2023, préparé par Asselin et Asselin, arpenteurs-géomètres. Les quatre lots ayant une largeur de 15,44 mètres, alors que le minimum prescrit au règlement de lotissement R-2009-115 est de 17 mètres pour une habitation unifamiliale isolée

Donné à Sainte-Luce, ce 14^{ième} jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-trois.

Sheldon Côté
Directeur général et greffier-trésorier

DONNÉ À SAINTE-LUCE, PROVINCE DE QUÉBEC, CE 14 AVRIL 2023

Je, Sheldon Côté, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil municipal, le 14 avril 2023.

Sheldon Côté
Directeur général et greffier-trésorier